



BIENVENUE CHEZ LES COUJOUX

L'événement de Brive : Une mise en danger inacceptable !

Le mercredi 13 août, un événement inacceptable a mis en lumière la dangereuse dégradation de nos conditions de travail et le mépris de notre sécurité. Un équipage du PREJ de Bordeaux, composé de quatre agents, était chargé du transfert de deux détenus vers le tribunal de Brive. Une mission, qui aurait dû être classique, s'est transformée en un calvaire, exposant nos collègues à des risques inutiles et à un épuisement professionnel flagrant. Une soirée infernale à Brive : La sécurité ignorée ! Arrivés au tribunal de Brive, l'équipe a été informée que le procès allait se prolonger "très tard dans la nuit corrézienne". Une décision prise sans aucune considération pour l'équipage :

- Le repos réglementaire des 11 heures : Avec une amplitude de service de 22 heures, il est évident que le repos obligatoire n'a pas été respecté.
- La sécurité des équipages : Des agents épuisés sont des agents vulnérables. Comment garantir la sécurité des transferts et de l'équipe dans ces conditions ?
- Le non-respect des mesures de sécurité et l'isolement de l'équipage : Une mesure de séparation entre les deux détenus était pourtant en vigueur. Cette consigne cruciale n'a pas été appliquée, permettant aux deux prévenus de se concerter pour minimiser les faits. Pire encore, l'équipage a été séparé, laissant deux des agents avec le chef de réseau, un individu notoire du milieu Marseillais. Cette négligence a gravement compromis la sécurité et l'intégrité de la procédure judiciaire, tout en exposant inutilement nos collègues.
- La planification élémentaire : Sachant nos effectifs et les contraintes logistiques, pourquoi le tribunal n'a-t-il pas été prévenu pour envisager un procès sur deux jours ? Jusqu'où irons-nous ?

Cette situation n'est pas un cas isolé. Elle est symptomatique d'un manque de prévoyance et d'une pression constante sur nos équipes, au détriment de notre bien-être et de notre intégrité physique.

Nous dénonçons avec force :

- Le « non-respect de la législation sur le temps de repos » qui devient la règle
- La mise en danger délibérée de nos agents.
- Le non-respect des consignes de sécurité essentielles.
- L'absence totale de communication et de coordination entre les services.

Il est temps d'agir !

Nous exigeons que des mesures concrètes soient prises immédiatement pour garantir la sécurité et le respect de nos conditions de travail.

Nous appelons toutes et tous à la vigilance et à la mobilisation. Notre sécurité est l'affaire de tous.

Non à l'épuisement, oui à la sécurité !

Le Bureau

Adresse du Bureau local :

Mail :

Tel :

SL **FO Justice** PREJ33

Le jeudi 14 août 2025

